



SPECIALE COVID-19

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, le Premier ministre a décrété l'Etat d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir du **vendredi 16 octobre**.

Afin de prévenir les risques de propagation du virus par des mesures adaptées et de limiter les regroupements et concentrations importantes de personnes sur le département de la Haute-Vienne, le préfet a pris un arrêté interdisant les rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les Établissements recevant du public (ERP).

L'analyse de la situation épidémiologique de la covid-19 par Santé publique France dans **le département de la Haute-Vienne** témoigne **d'une circulation toujours élevée du coronavirus**. Le préfet a donc décidé de prolonger l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les ERP.

Cependant, comme l'ensemble du territoire est placé en **état d'urgence sanitaire**, **dès lundi 19 octobre, toutes les fêtes privées** comme les mariages ou les soirées étudiantes qui se tiennent dans les salles des fêtes, dans les salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public **seront interdites**.

#COVID19

L'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire

Dès samedi :

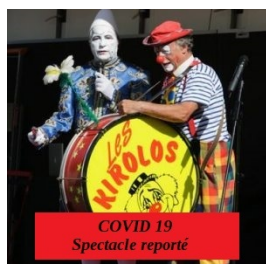
- Tous les restaurants devront appliquer un protocole sanitaire renforcé
- La règle d'un siège sur deux devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis
- Le nombre de visiteurs sera régulé dans les lieux où l'on circule debout (centres commerciaux, musées, etc.)

Dès lundi :

- Toutes les fêtes privées seront interdites



Compte-tenu des conditions sanitaires et des mesures en vigueur, de nombreuses manifestations sont annulées ou reportées.



Spectacle de clowns organisé par le Comité



Comice Agricole et Foire Artisanale du 31 octobre annulés



Fête de la Sainte Barbe

des Fêtes, initialement prévu le 24 octobre, reporté à une date ultérieure.

des Sapeurs Pompiers du 5 décembre annulée



Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes et spectacle de Noël organisé par la Troupe "Les Amacois" annulés



Répas de fin d'année des Aînés offert par la Municipalité via le CCAS annulé mais remplacé par un colis pour tous.

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

INFORMATION **CORONAVIRUS (COVID-19)**

BESOIN D'AIDE?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le **0 800 130 000**   

appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7
Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES

15 SAMU	17 POLICE SECOURS	18 SAPEURS-POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE Pour les personnes sourdes et malentendantes
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	--

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

Mairie d'Arnac-La-Poste - 2 place du Champ de Foire
05 55 76 81 30 - [mairlearnacposte2@wanadoo](mailto:mairlearnacposte2@wanadoo.fr) - <http://mairie-arnacposte.com/>



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie d'Amac La Poste.

[Se désinscrire](#)

